

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 27 mai 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 19 et 20 mai 2014

2014 DAC 1154 Subvention (50.000 euros) et convention avec l'Association des Amis du Musée de la Résistance Nationale à Champigny-sur-Marne (94).

Mme Catherine VIEU-CHARIER, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1611-4 et L. 2313-1 ;

Vu le Projet de délibération, en date du 6 mai 2014, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Association des Amis du Musée de la Résistance Nationale ;

Sur le rapport présenté par Mme Catherine VIEU-CHARIER, au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer avec l'Association des Amis du Musée de la Résistance Nationale, 88 avenue Marx Dormoy, 94500 Champigny-sur-Marne une convention d'objectifs, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 2: Une subvention de 50.000 euros est attribuée à l'Association des Amis du Musée de la Résistance Nationale pour lui permettre de mener à bien les actions qu'elle prévoit dans la capitale. 21153 / 2014_05041.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2014, nature 6574, rubrique 323, ligne VF40001. Provision pour subventions au titre de la mémoire.